

**ASSOCIATION DES SECTIONS INTERNATIONALES
BRITANNIQUES ET ANGLOPHONES**

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 36 rue du Président Wilson

78230 Le Pecq sur Seine

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 DECEMBRE 2000**

L'an deux mille et le 13 décembre à 16 heures 20, les membres de l'Association des Sections Internationales Britanniques et Anglophones, dont le siège est sis 36 rue du Président Wilson, 78230 Le Pecq sur Seine, se sont réunis au CIEP, Grande Rue à 92310 Sèvres.

Sont présents :

Membres Actifs :

- Ivan Karaivanov (EAB Etoile)
- Peter Woodburn (Ferney-Voltaire)
- Association ALA-ELP (représentée par Peter Woodburn)
- Glenys Kennedy (Fontainebleau)
- Association des Parents d'Elèves de la Section Anglophone du Collège International (représentée par Glenys Kennedy)
- Donna Galiana-Philip (Lyon)
- Association des Parents d'Elèves de la Section Anglophone de la Cité Scolaire Internationale de Lyon (représentée par Donna Galiana-Philip)
- Patrick Salmon (Sèvres)
- Sections Internationales de Sèvres (représentée par Patrick Salmon)
- Philip Shaw-Latimer (Saint-Germain)
- Association des Parents d'Elèves de la Section Britannique du Lycée d'Etat International à Saint-Germain-en-Laye (représentée par Magdalena Martin)

Membres Participants/Honoraires :

- Mark Hines (Balzac)
- Association des Parents d'Elèves de la Section Anglophone du Lycée Honoré de Balzac (représentée par Nancy Lahoussine)
- David Gage

Philip Shaw-Latimer préside la séance.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des premiers administrateurs.
- Fixation du montant du droit d'entrée.
- Fixation de la date de versement et du montant de la cotisation annuelle.
- Pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les membres nomment en qualité d'administrateurs :

- David Gage
- Donna Galiana-Philip
- Neil Joyce
- Ivan Karaivanov
- Glenys Kennedy
- Nancy Lahoussine
- Magdalena Martin
- Patrick Salmon
- Peter Woodburn

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les membres décident de fixer le montant du droit d'entrée auquel sont tenus les membres actifs, associés et participants à la somme de 50 francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les membres décident de fixer le montant de la cotisation annuelle, à laquelle sont tenus les membres actifs et associés, à la somme de 500 francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi, les dispositions statutaires et les textes réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 50.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le président et le secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire